

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 MAI 2016
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 mai 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

9. Avis de motion – Règlement 641-3 modifiant le règlement numéro 641 concernant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Varennes

15. Adoption – Second projet de règlement 707-87 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

53. Mesure disciplinaire - Employé matricule 283

54. Mesure administrative (fin d'emploi) - Employé matricule 1273

MOMENT DE RECUEILLEMENT

- Photo remise bourse excellence

2016-165 Proclamation de la 21e Semaine québécoise des familles

Considérant que la 21e édition de la Semaine québécoise des familles entend célébrer la famille du 9 au 15 mai 2016 sous le thème Plein de familles, plein de réalités;

Considérant que la Ville de Varennes est membre du Carrefour action municipale et famille et adhère ainsi aux valeurs défendues par l'organisme;

Considérant que dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, la Ville de Varennes organisera une cinquième édition de l'événement Congé de devoirs – Devoir bouger le 11 mai prochain dans le parc de la Commune;

Considérant que dans le cadre de cette activité, un congé de devoirs est accordé aux élèves varennois conditionnellement à leur participation à cette séance d'exercice en compagnie de leurs familles;

Considérant que cet événement sera animé cette année par M. Bruny Surin, médaillé olympique;

Considérant l'invitation lancée par Bourrasque auprès des petits et grands de venir bouger en famille dans le cadre de cette activité;

Considérant la collaboration à cette activité du comité Famille de la Ville de Varennes et des écoles primaires varennoises de la Commission scolaire des Patriotes;

En conséquence, il est unanimement résolu

Que la Ville de Varennes proclame la Semaine québécoise des familles du 9 au 15 mai 2016;

Que la Ville de Varennes souligne et appuie l'invitation lancée par Bourrasque pour participer en grands nombres à cette cinquième édition de l'activité Congé de devoirs – Devoir bouger qui se tiendra le 11 mai prochain au parc de la Commune;

Que la Ville de Varennes souligne le travail de ses partenaires qui feront de cette activité un succès.

Adoptée.

2016-166 Dépôt certificat du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 707-82

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 707-82.

Adoptée.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation de la zone C-601
- Montant de la taxe pour le service 911
- Détails des dépenses autorisées par le règlement 823

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2016-167 **Approbation procès-verbal Séance générale 4 avril 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 avril 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2016-168 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 11 avril 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 avril 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2016-169 **Procès-verbal de correction Séance générale du 4 avril 2016**

Considérant l'article 92.1 de la loi sur les cités et villes;

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2016-147.

Adoptée.

2016-170 **Approbation des comptes – avril 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2016 :

Fonds d'administration :	6 002 913.61 \$
<i>(Chèques numéros 21708 à 21907, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	
<i>Les chèques 20521 et 21366 ont été annulés.</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	998 257.73 \$
<i>(Chèques numéros 2251 à 2257 et paiements par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2809

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2016-20 Règlement numéro RM-VAR-204-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier les périodes d'interdiction de stationnement sur rue la nuit en période hivernale

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement RM-VAR-204-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier les périodes d'interdiction de stationnement sur rue la nuit en période hivernale.

A-2016-21 Règlement 534-53 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier certaines annexes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-53 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier certaines annexes.

A-2016-22 Règlement 707-88 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-88 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

2016-171 Adoption - Premier projet de règlement 707-88 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-88 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

Adoptée.

A-2016-23 Règlement 707-89 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer la classe d'usages «C10-01 Débits de boissons et salles de danse» de de la zone C-601

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-89 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer la classe d'usages «C10-01 Débits de boissons et salles de danse» de de la zone C-601.

A-2016-24 Règlement 707-90 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages commerciaux de la classe 4 et de permettre certains usages de la classe 1 de la zone I-222

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-90 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages commerciaux de la classe 4 et de permettre certains usages de la classe 1 de la zone I-222.

2016-172 Adoption - Premier projet de règlement 707-90 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages commerciaux de la classe 4 et de permettre certains usages de la classe 1 de la zone I-222

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-90 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages commerciaux de la classe 4 et de permettre certains usages de la classe 1 de la zone I-222 soit et est adopté.

Adoptée.

2016-173 Adoption – Règlement 707-86 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser les terrasses de restauration permanente comme équipement accessoire à un usage C3-01-01 Restaurant autorisé dans les zones de catégorie «I» et de prévoir des dispositions relatives aux terrasses de restauration saisonnières

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-86 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser les terrasses de restauration permanente comme équipement accessoire à un usage C3-01-01 Restaurant autorisé dans les zones de catégorie «I» et de prévoir des dispositions relatives aux terrasses de restauration saisonnières.

Adoptée.

2016-174 Adoption – Règlement 833 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 833 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée.

2016-175 Règlement numéro 823 – modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

Considérant que le montant des travaux de ponceaux verbalisés et de la traverse ferroviaire du CN sont maintenant connus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 823 décrétant l'acquisition d'un terrain et des travaux de reconstruction et élargissement d'un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$, soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 823 :
Règlement 823 décrétant l'acquisition d'un terrain et des travaux de reconstruction et élargissement d'un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin des dépenses de 2 050 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ ».
2. L'annexe B du règlement 823 est remplacé par celui joint en annexe des présentes
3. L'article 3 du règlement 823 est amendé par le remplacement du montant de « 1 500 000 \$ » par celui de « 2 050 000 \$ ».
4. L'article 5 du règlement 823 est amendé par l'ajout du membre de phrase suivant avant le point : « , et à affecter la somme de 550 000 \$ provenant du fonds général ».

Adoptée.

**2016-176 Règlement numéro 831 (travaux de pavage sur les chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement décrétant des travaux de pavage sur les chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 978 000 \$ pour en acquitter le coût pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 978 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2016-177 Adoption second projet - PPCMOI 2016-002
Projet particulier de construction
Permettre un plus grand éventail d'usages de remplacement pour un usage en droits acquis
3697, chemin de la Baronnie**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre un plus grand éventail d'usages de remplacement pour un usage en droits acquis;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2016-02-07 du 3 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2016-002 d'ajouter les usages mentionnés en annexe à la liste des usages permis pour ce terrain.

Adoptée.

**2016-178 Adoption second projet - PPCMOI 2016-016
Projet particulier de construction
Régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire et une enseigne murale
225 à 245, rue Jean-Coutu**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire et une enseigne murale;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2016-03-16 du 9 mars 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2016-016 afin de permettre la localisation d'une remise entre le bâtiment principal et la rue ainsi que de permettre l'installation d'une enseigne sur un mur latéral ayant pour effet d'augmenter la superficie totale d'affichage sur les murs latéraux et arrières à 170 m².

Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation de Monsieur Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, dossier numéro RSM104000151-28 minute 22199 en date du 2 novembre 2015 et selon le plan du Groupe Pattison dossier « Groupe Jean Coutu (PJC) inc. », en date du 2 septembre 2015.

Adoptée.

**2016-179 Adoption finale - PPCMOI 2015-087
Projet particulier de construction
Construction d'un bâtiment principal
3405, route Marie-Victorin**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction d'un bâtiment principal;

Considérant que suite à la tenue du registre, le présent projet particulier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-12-89 du 9 décembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2015-087 concernant la construction d'un nouveau bâtiment principal (Kemira) sis au 3405, route Marie-Victorin.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de Plans Design, intitulés « nouveaux bâtiment » déposés par le requérant le 25 novembre 2015.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2016-180 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-012 Permis de
construction no 2014-00115
Régulariser la marge avant du bâtiment principal
31, rue Borduas**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la marge avant du bâtiment principal au 31, rue Borduas;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2016-03-17 du 9 mars 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 29 mars 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-012 afin de régulariser la marge avant du

bâtiment principal à 5.72 mètres plutôt que 6 mètres prévus à la grille des usages et normes. Le tout tel que présenté sur le certificat de localisation de Monsieur Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, dossier numéro 2061, minute 3102 en date du 27 août 2015.

Le terrain porte le numéro de lot 73-408 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-473.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; un citoyen questionne l'opportunité de permettre la diminution de la marge avant considérant qu'une partie du transport lourd circulera sur le chemin de la Baronnie.

2016-181 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-021 Permis de construction no 2016-0053 Réduction de la marge avant du bâtiment principal 3550, chemin de la Baronnie

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour réduire la marge avant du bâtiment principal au 3550, chemin de la Baronnie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2016-03-21 du 9 mars 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 29 mars 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-021 afin de permettre la réduction de la marge avant à 5.69 mètres du bâtiment principal sis au 3550, chemin de la Baronnie. Le tout tel que présenté sur le plan d'implantation d'Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, dossier numéro 51158, minute 29494, en date du 8 mars 2016.

Le terrain porte le numéro de lot 159-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-305.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; une citoyenne s'interroge sur la conservation du statut patrimonial de la résidence en raison du projet précis d'agrandissement.

2016-182 Usage conditionnel - Aménagement d'un logement complémentaire 3550, chemin de la Baronnie

Considérant la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'ajout d'un logement complémentaire au 3550, chemin de la Baronnie;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 29 mars 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU 2016-03-20 du 9 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans le bâtiment principal résidentiel sis au 3550, chemin de la Baronnie sur le lot 159-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-305, le tout tel que présenté sur les plans de Madame Luci Gagné, technologue, dossier numéro 2016 017 en date du 28 février 2016.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; des citoyens s'interrogent si cette transformation aura pour effet de faire de la résidence un duplex ou si celui-ci ne pourrait être occupé que par les membres de la famille du logement principal. Ces citoyens s'inquiètent d'une baisse de valeur des résidences dans le secteur et de problèmes reliés à la circulation et de stationnements en raison de véhicules supplémentaires anticipés. Certains citoyens soulignent de plus que d'après eux le panneau annonçant la séance de ce soir aurait été déplacé près d'un terrain n'étant pas touché par le présent usage.

**2016-183 Usage conditionnel - Aménagement d'un logement complémentaire
158, rue du Saint-Laurent**

Considérant la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'ajout d'un logement complémentaire au 158, rue du Saint-Laurent;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 29 mars 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU 2016-03-22 du 9 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis afin de permettre la construction d'une résidence comportant un logement complémentaire sis au 158, rue du Saint-Laurent sur le lot 92-579 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-520, le tout tel que présenté sur les plans de Plans Design, dossier « Résidence Roux-Laliberté », en date du 24 février 2016.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2016-184 Travaux de correction de la montée de Baronnie Construction Bau-Val inc.

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de correction de la montée de Baronnie;

Considérant la réception de sept (7) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 20 avril 2016;
En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Bau-Val inc., de Blainville, pour les travaux de correction de la montée de Baronnie, pour un montant total de 190 045.06 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Le financement sera fait à même le fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2805

Adoptée.

2016-185 Réfection d'un passage piétonnier Excavation Civilpro inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection d'un passage piétonnier;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 20 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., de Varennes, pour la réfection d'un passage piétonnier, pour un montant total de 47 389.25 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Le financement sera fait à même le fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2806

Adoptée.

2016-186 Pavage de sentier – secteur Frayère St-Charles/Parc de la Commune Pavage et construction Summum

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le pavage de sentier – secteur Frayère St-Charles/Parc de la Commune;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 21 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage et construction Summum, de Saint-Mathieu-de-Beloeil, pour le pavage de sentier – secteur Frayère St-Charles/Parc de la Commune, pour un montant total de 30 960.47 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Le financement sera fait à même le fonds de parcs et terrains de jeux. Cet octroi est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC.

Certificat de la trésorière numéro 2810

Adoptée.

**2016-187 Mandat services professionnels
Réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin
Le Groupe-Conseil Génipur inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour la réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 19 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe-Conseil Génipur inc., de Candiac, pour les services professionnels à la réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin, pour un montant total de 182 235.38 \$ taxes incluses (incluant des frais d'imprévus de 40 000 \$ avant taxes).

Certificat de la trésorière numéro 2803

Adoptée.

**2016-188 Mandat services professionnels
Prolongement du réseau de fibre optique
C3F Télécom inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services professionnels pour le prolongement du réseau de fibre optique;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 19 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, C3F Télécom inc., de Laval, pour les services professionnels de prolongement du réseau de fibre optique, pour un montant total de 48 389.42 \$ taxes incluses (incluant des frais d'imprévus de 5 000 \$ avant taxes).

Le financement sera fait à même le règlement 829.

Certificat de la trésorière numéro 2804

Adoptée.

**2016-189 Travaux de scellement de fissures
Reconduction du contrat pour 2016
Environnement Routier NRJ inc.**

Considérant la résolution 2014-182 adoptée en séance générale le 5 mai 2014 pour le contrat de travaux de scellement de fissures;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de travaux de scellement de fissures pour l'année 2016 avec la compagnie Environnement Routier NRJ inc., de Lachine, pour un montant de 25 250.81 \$ taxes incluses et frais d'imprévus, selon les termes et conditions de sa soumission du 22 avril 2014. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2800

Adoptée.

**2016-190 Travaux de réfection de pavage par thermorapiéçage
Reconduction du contrat pour 2016
Environnement Routier NRJ inc.**

Considérant la résolution 2015-164 adoptée en séance générale le 13 avril 2015 pour le contrat de travaux de réfection de pavage par thermorapiéçage;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de travaux de réfection de pavage par thermorapiéçage pour l'année 2016 avec la compagnie Environnement Routier NRJ inc., de Lachine, pour un montant de 38 000 \$ plus taxes, selon les termes et conditions de sa soumission du 31 mars 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2801

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-191 Protocoles d'entente - Financement du système d'alerte à la population Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les protocoles d'entente à intervenir entre Éthanol Greenfield, Solmax international inc., Dow Chemical Canada ULC, Air liquide Canada inc., Kemira Water Solutions Canada inc. et la Ville de Varennes; tels protocoles sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

Adoptée.

2016-192 Acte d'achat lots P-52 et P-152 Hydro-Québec Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte d'achat à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense sera imputée au règlement 823.

Adoptée.

2016-193 Association des policières et policiers provinciaux du Québec Autorisation – 10e édition Défi vélo au profit de la Maison des greffés Lina Cyr

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est sollicitée afin de permettre à Défi vélo de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors d'une randonnée à vélo le 8 juillet 2016;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec à emprunter certaines voies publiques de la municipalité (boulevard Marie-Victorin) lors de la randonnée à vélo qui se déroulera le 8 juillet 2016.

Adoptée.

**2016-194 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Amendement au budget 2016**

Considérant que le 16 décembre 2015, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté la résolution 15-148 amendant le budget pour l'exercice financier 2016;

Considérant que cet amendement budgétaire doit être soumis pour approbation aux villes de Varennes et de Sainte-Julie et à la municipalité de Saint-Amable;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve l'amendement du budget 2016 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 16 décembre 2015.

Adoptée.

**2016-195 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation à l'équipe de recherches de l'UQÀM**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 12 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'équipe de recherches de l'UQÀM sur les Bernaches du Canada et les goélands à becs cerclé à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre ses projets de recherches;

D'autoriser, à cet effet, l'émission de deux (2) laissez-passer pour la saison 2016.

Adoptée.

2016-196 Adhésion de la Ville de Varennes à la déclaration du sommet des élus locaux pour le climat – 4 décembre 2015 – COP21

Attendu que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

Attendu que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;

- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

Attendu que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l' « Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée.

2016-197

**Bonification des installations de la pente à glisser
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 15 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 32 000 \$ pour la réalisation de la phase 2016 du projet de bonification des installations à la pente à glisser soit l'acquisition d'un canon à neige usagé et la réalisation des travaux pour amener l'aqueduc de la rue Jules-Phaneuf jusqu'au pied de la pente à glisser.

Ces dépenses sont imputables au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2802

Adoptée.

**2016-198 Travaux d'entretien 2016 - Varennes
Rivière Saint-Charles, branche 8**

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche 8 de la rivière Saint-Charles;

Considérant le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

Considérant que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

Considérant que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur sur la branche 8 de la rivière Saint-Charles;

Que la Ville de Varennes s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur les branches des cours d'eau, et ce, en conformité au règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

Que requête soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville relativement à ces travaux d'entretien et d'aménagement, afin d'inclure, dans le devis d'appel d'offres de services professionnels, au nom de la Ville de Varennes, la détermination des superficies détaillées de drainage pour fins de taxation des propriétaires concernés.

Adoptée.

**2016-199 Application de règlements
Délégation Service de sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Directeur du Service de sécurité incendie, ses employés ou représentants, incluant notamment les chefs de division et les préventionnistes, soient désignés à titre d'officiers responsables de l'application des règlements de la Ville de Varennes inscrits à l'annexe A des présentes et, par conséquent, aptes à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

2016-200 Mois de mai - Mois du vélo au Québec

Considérant que le mois de mai est celui où la majorité des Québécois commencent annuellement à utiliser leurs vélos;

Considérant que tous les prétextes sont bons pour choisir ce mode de transport, soit pour aller travailler, faire des courses, sortir, se mettre en forme, visiter des amis ou découvrir du pays;

Considérant que la Ville de Varennes privilégie la mobilité active par une suite d'actions sur son territoire;

Considérant que cette occasion est idéale pour rappeler à l'ensemble de la population, quel que soit leurs modes de locomotion (à pieds, à vélo, en automobile) l'importance d'un partage harmonieux de la route;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes proclame le mois de mai Mois du vélo;

Que la Ville de Varennes rappelle à l'ensemble de la population l'importance du civisme afin d'atteindre un partage harmonieux de la route;

De faire parvenir copie conforme de la présente à Vélo-Québec.

Adoptée.

2016-201 Plan d'intervention pour la réfection des infrastructures – Mise à jour

Considérant la modification des exigences du MAMOT;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve la mise à jour annexée aux présentes de son Plan d'intervention pour la réfection des infrastructures.

De transmettre ledit plan au MAMOT pour approbation.

Adoptée.

2016-202 Levée du drapeau des Patriotes

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

Attendu que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

En conséquence, il est unanimement résolu
De procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Hôtel de Ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

Adoptée.

**2016-203 Politique de reconnaissance
Classification des organismes 2016**

Considérant la Politique de reconnaissance des organismes établie à la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte l'annexe jointe aux présentes classifiant chacun des organismes selon leur niveau de reconnaissance pour l'année 2016.

Adoptée.

**2016-204 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 mars 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la ville en date du 31 mars 2016.

Adoptée.

2016-205 Demande de transferts budgétaires 2016

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 190 075 \$ pour 2016, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 20 avril 2016 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

2016-206 Mise à jour - programmation de travaux TECQ 2014-2018 au MAMOT

Considérant que la Ville de Varennes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville de Varennes doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant la résolution 2015-190 adoptée à la séance générale du 15 avril 2015 ainsi que la résolution 2016-078 adoptée à la séance spéciale du 15 février 2016;

Considérant que les membres du conseil désirent apporter des changements à ladite programmation adoptée;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes remplace la programmation des travaux TECQ qui était jointe à la résolution 2016-078 par celle jointe à la présente résolution;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Varennes s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

2016-207 Reclassification – Poste d'adjoint administratif au cabinet du Conseil

Considérant que la Ville de Varennes a adopté une politique de rémunération des cadres en juillet 2003 (résolution 2003-299) et a mis à jour l'échelle salariale des cadres en 2010;

Considérant le rapport de recommandation du Comité d'évaluation des emplois cadres et de la directrice des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes modifie l'échelle salariale des cadres, rétroactivement au 3 décembre 2015, afin de classer le poste d'adjoint administratif au cabinet du Conseil à la classe 2 des ladite échelle.

Adoptée.

2016-208 Addenda - Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

Considérant l'entente de développement culturel signée avec le MCCQ en avril 2013, telle qu'amendée par la résolution 2013-240;

Considérant l'annulation de l'action prévue à l'objectif 3 de ladite entente;

Considérant que la Ville de Varennes remplacera cette action par la réalisation d'un nouveau projet, soit l'aménagement du secteur Ado à la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes informe le MCCQ qu'elle réalisera, en lieu et place de l'action prévue à l'objectif 3 de l'entente précitée, l'aménagement du secteur Ado de la bibliothèque de Varennes, tel que décrit en annexe des présentes;

Que la Ville de Varennes réalisera ces travaux au plus tard à l'automne 2016;

Que cette résolution soit envoyée à la direction régionale du MCCQ.

Adoptée.

**2016-209 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2016-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 avril 2016.

Adoptée.

2016-210 Mesure disciplinaire - Employé matricule 283

Considérant la recommandation formulée par la directrice des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer à l'employé portant le matricule « 283 » une suspension sans solde d'un jour ouvrable dont les modalités d'application seront transmises à l'employé et à son représentant syndical.

Adoptée.

2016-211 Mesure administrative (fin d'emploi) - Employé matricule 1273

Considérant la recommandation formulée par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et la directrice des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule « 1273 ».

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciements pour l'amélioration du niveau de service de transport collectif sur le boulevard Lionel-Boulet et demande d'ajustement des horaires imprimés et distribution d'information aux compagnies
- Remerciements pour la résolution autorisant la levée du drapeau des Patriotes
- Détails des modifications budgétaires à la Régie intermunicipale du centre multisports régional
- Distinction entre joueur récréatif et compétitif à l'association de soccer de Varennes
- Intention à long terme concernant les itinéraires de transport lourd sur le territoire municipal
- Inconvénient anticipé sur la route 132 en raison du détournement du transport lourd
- Demande d'ajourner le projet de détournement du transport lourd
- Projets inscrits au plan d'urbanisme adopté en 2009
- Coûts finaux de construction de la nouvelle bibliothèque et statistique de fréquentation
- Étude géotechnique sur le site des ateliers municipaux
- Demande d'actualisation des données de circulation des véhicules sur la montée de la Picardie
- Circulation des véhicules agricoles en lien avec le détournement du transport lourd
- Demande d'interdiction spécifique du transport lourd de transit au centre-ville
- Dépôt d'une pétition en ce sens
- Argument du conseil municipal pour le détournement du transport lourd
- Demande de retour de l'enregistrement des séances du conseil
- Demande d'inscription des réponses du maire dans les procès-verbaux
- Sujets discutés lors de la séance spéciale du 11 avril 2016
- Correction apportée par le procès-verbal de correction de la séance du 4 avril 2016
- Rédaction des réponses du conseil sur sa décision de déplacer le transport lourd vers la montée de Baronnie
- Citoyens invités lors de la rencontre du 15 mars 2016
- Opinion opposée des citoyens de la montée de Picardie et ceux de la montée de Baronnie
- Demande de faire passer le transit de la circulation lourde par le chemin de la Baronnie
- Demande d'interdiction immédiate du transit de véhicules lourds par le centre-ville
- Bon travail de l'administration en place concernant les finances
- Accumulation de surplus et demande de baisse de taxes
- Demande de financement de projets majeurs par règlement d'emprunt
- Période où le registre était ouvert pour le règlement 823
- Demande d'interdire le transit lourd du centre-ville au lieu de réaliser le détournement du transport lourd par la montée de Picardie

- Consultation auprès du MTQ dans les années 2000 et solution privilégiée à ce moment pour le transport lourd varennois
- Permission ou interdiction du transit lourd sur le boulevard Lionel-Boulet

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 38.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA